



DEL 22-023

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 23 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 février 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le premiers mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Pascale FÉGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 11 mars 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 février 2022

ETAIENT ABSENTS

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Fabienne LHOMME donne pouvoir à Sylvie LAUTRU, Ghislain LHOMME donne pouvoir à Mickaël JUIGNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : Demande de subvention auprès de la CAF pour l'accompagnement pour l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale

Rapporteur : Mélanie BOCQUENET

Vu la délibération n°22-22 relative à la mise en place d'un accompagnement par le CEAS de la Sarthe pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la CAF pour mettre en œuvre ce projet.

La commune pourrait prétendre à une subvention de 50 % du montant de l'opération soit 5.600 euros.

Le plan de financement de cette opération s'établirait ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation d'accompagnement CTG par le CEAS de la Sarthe	11.2000 €	CAF de la Sarthe	5.600 €
		Reste à charge Commune	5.600 €
TOTAL	11.200 €	TOTAL	11.200 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 5.600 € auprès de la CAF de la Sarthe pour l'accompagnement à l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (soit 50 % du coût de la prestation) et à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 8

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 3 mars 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour



Madame le Maire,
Damienne FLEURY

